

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

Ordre du jour :

- 1- Subvention anciens combattants
- 1- Création commission « Subventions »
- 2- Modification de la composition de la commission « Finances »
- 3- Nouveaux statuts Syndicat Intercommunal de Desserte par Voie de Terre des Marais Mouillés
- 4- Représentants de la commune au Centre d'incendie et de secours de La Courance
- 5- Plan de financement barrières rue des Gravées

Questions diverses

Présents : Richard PAILLOUX, Florent LARCHER, Marie-Claude COLLET, Daniel DAVIET, Frédéric DAVID, Arnaud VIGER, Angélique BOIRON, Jacky BARATON, Laurence ROBIN

Absents : Sandrine TERRIER (pouvoir à Angélique BOIRON), Eric BUTET (pouvoir à Richard PAILLOUX), Corinne BOUHIER (pouvoir à Arnaud VIGER)

Secrétaire de séance : Laurence ROBIN

Subvention Anciens combattants

Le maire expose :

L'association a pour but de pérenniser la mémoire des anciens combattants des différents conflits depuis 1939 et d'être présent à toutes les cérémonies du souvenir locales ou nationales.

Afin d'aider à financer le fonctionnement de l'association et leurs aides sociales (versées aux adhérents gravement malades, handicapés ou dépendants), elle sollicite auprès de la commune une subvention d'un montant de 120 €.

VOTE : abstentions 2, pour 10

Création commission « Subventions »

Le Maire expose :

Vu l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales disposant que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Le maire propose de constituer une commission « Subventions » afin d'étudier toutes les demandes reçues, de réfléchir à un cahier des charges, une stratégie et de sélectionner les institutions subventionnées.

Question de Marie-Claude COLLET : à quelle fréquence ont lieu les commissions ? Réponse d'Arnaud VIGER : il y a 4 à 5 réunions par an actuellement

Sont désignés : Marie-Claude COLLET, Jacky BARATON, Daniel DAVIET
VOTE : unanimité

Modification de la composition de la commission « Finances »

Le Maire expose :

Suite aux démissions comme conseillers municipaux de Mme Martine FORMEY et M. Stéphane GODREAU, la composition de la commission « Finances » s'en trouve modifiée. Dans le même temps, Mme Marie-Claude COLLET s'est proposée d'intégrer la commission susnommée.

Il est donc proposé de modifier la composition de la commission « Finances » comme suit :

- Anciennement :

Vice-Président, Eric BUTET ; membres : Mme Angélique BOIRON, M. Frédéric DAVID, Mme Martine FORMEY, M. Stéphane GODREAU

- **Nouvellement :**

Vice-Président, Eric BUTET ; membres : Mme Angélique BOIRON, M. Frédéric DAVID, Mme Marie-Claude COLLET

VOTE : unanimité

Nouveaux statuts Syndicat Intercommunal de Desserte par Voie de Terre des Marais Mouillés

Le maire expose :

Lors de la séance du Comité Syndical en date du 7 avril 2023, le transfert du siège social du Syndicat Intercommunal de Desserte par voie de Terre des Marais Mouillés à la mairie de Coulon a été acté à l'unanimité par ses membres.

Avant cette date, le secrétariat était assuré par les services de la mairie du Vanneau-Irleau et son siège social y était enregistré.

Pour faciliter l'activité du Syndicat, notamment faciliter le lien entre son Président et les services, il a été convenu le repositionnement du siège à la mairie de Coulon.

Les statuts du Syndicats ont donc été modifiés dans ce sens et il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces nouveaux statuts.

Question de Marie-Claude COLLET : cela pose t'il problème que Sandrine TERRIER, qui travaille à la mairie de Coulon, fasse partie de la commission ?
Réponse de Richard PAILLOUX : non, puisque cela n'a aucun rapport

VOTE : unanimité

Représentants de la commune au Centre d'incendie et de secours de La Courance

Le maire expose :

Suite à la démission comme conseiller municipal de M. Stéphane GODREAU, le Maire propose de désigner un nouveau représentant titulaire de la commune au centre d'incendie et de secours de La Courance.

Anciennement, les représentants étaient :

Titulaires : Sandrine TERRIER, Frédéric DAVID, *Stéphane GODREAU*

Suppléant : Jacky BARATON

Nouvellement, les représentants seront :

Titulaires : Sandrine TERRIER, Frédéric DAVID, Angélique BOIRON

Suppléant : Jacky BARATON

VOTE : unanimité

Plan de financement barrières rue des Gravées

Le maire expose :

Suite à deux ans de travail sur la sécurité, le stationnement et l'accès rue des Gravées, il est envisagé d'installer deux barrières (une à l'entrée et l'autre à la sortie de la rue).

Le Maire propose :

- La pose de deux barrières automatiques
- de solliciter des aides financières auprès de la Communauté d'Agglomération Niortaise dans le cadre du PACT selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes
Poste de dépense	Montant	Origine
Travaux	13 942,45 €	PACT (CAN), 50 % Autofinancement, 50 %
Total HT	13 942,45 €	Total HT
TVA	2 788,49 €	
Total TTC	16 730,94 €	

Le Conseil Municipal [le cas échéant] :

- *DECIDE de procéder à la pose de deux barrières rue des Gravées*
- *CHARGE le maire d'effectuer les démarches relatives aux demandes de subventions et accepte le plan de financement*

Une longue discussion avec échanges de points de vue débute ; le public est invité à participer aux débats. Des précisions sont apportées suite à plusieurs questions :

- l'installation d'un système visant à limiter l'accès de la rue des Gravées est nécessaire, pour des raisons de sécurité avant tout (un véhicule de secours n'a pas pu accéder à une habitation dernièrement)
- des véhicules empruntent régulièrement cette rue en sens interdit
- l'accès serait réservé aux riverains ainsi qu'aux véhicules de secours et livraisons, avec un double système de badge et code
- deux barrières sont prévues, une à chaque bout de la rue
- le vote de ce soir concerne la demande de subvention ainsi que l'exécution des travaux ; néanmoins une consultation sera organisée afin de recueillir l'avis des riverains et si la majorité des personnes concernées est contre ce projet, il sera abandonné au profit d'une autre proposition efficace.
- l'objectif est d'avoir une solution pour limiter l'accès de la rue des Gravées avant la prochaine saison touristique, étant entendu que le dispositif de barrières serait opérationnel uniquement pendant ladite période (barrières ouvertes en permanence en dehors de cette période estivale)
- une personne du public fait remarquer qu'un comptage aurait pu être réalisé, et que la limitation de la circulation dans cette rue lui paraît indispensable
- un seul devis correspondant aux critères demandés ayant été fourni, il a été retenu ; certaines personnes le déplorent (Richard mentionne que d'autres entreprises ont été consultées mais elles n'ont répondu avec des projets différents qui n'ont pas été retenus par les personnes ayant travaillé sur le sujet)
- enfin, il est précisé qu'en cas de modification du projet, l'éventuelle attribution d'une subvention serait caduque

– Arnaud VIGER : Il est vraiment difficile de prendre une décision aussi cruciale lors d'un conseil municipal sans avoir reçu un audit/diagnostic voire (état des lieux de la signalisation et de la sécurité routière, du stationnement et de l'accès à la rue des gravées) concernant ces 2 ans de travaux de réflexion et d'analyse. Je vote « pour » car au final, ce sont les habitants de la rue des gravées qui décideront à la majorité lors d'une consultation.

VOTE : contre 2 (Daniel et Marie Claude); pour 10

Questions diverses

Marie-Claude COLLET demande ce qu'il en est du projet de la MAM (maison des assistantes maternelles). Richard PAILLOUX répond que pour l'instant on attend les subventions, sachant que la CAF est en train de modifier sa grille d'attribution ; question posée ensuite sur le devenir du terrain acquis par la commune rue des Ouches. Atlantique Aménagement doit rendre une proposition de projet prochainement. Enfin, Marie-Claude COLLET demande où en est la pétition concernant les coussins berlinois. Réponse de Richard PAILLOUX qui informe que deux élus (Jacky BARATON et Eric BUTET) vont travailler sur ce sujet.

Frédéric DAVID demande depuis quand et pourquoi des panneaux de limitation de la vitesse à 50 km/h ont été installés sur la D1. Réponses par plusieurs personnes : ces panneaux ont été installés par rapport au pont en bois détruit de la commune de Magné pour la sécurité des nombreux vélos et des piétons. Les travaux qui devaient officiellement commencer le 5 septembre ont débuté ce jour.

Angélique BOIRON signale que la communication sur ce pont en bois parle de « passerelle de La Garette », ce qui prête à confusion.

Arnaud VIGER demande si une date est fixée pour l'embellissement du pont de La Garette via la peinture. Richard PAILLOUX lui répond que non mais qu'un engagement est pris donc que ça se fera.

Enfin Daniel DAVIET demande le coût du curage des fossés du marais communal. Richard PAILLOUX donnera une réponse avec les chiffres précis plus tard.

Fin de séance à 21h15.